

Sujet	Dénomination du référencement interne	Version	1.3
Date de création	04.02.2024	Auteur	Verónica Carballo
Validation	Gabriel Gagnère	Date de validation	04.02.2024
Date de dernière mise à jour / modificateur	25.11.2024 Verónica Carballo	Acteurs concernés	Achats Logistique Sales

CADRE GÉNÉRAL

Il a été décidé que tous les articles seront nommés et construits de la même manière.

Pour les articles « catalogue » : NOM + NUMERO DE LA VERSION + CODE COULEUR

Est considéré comme article catalogue, un article qui clairement prédéfinit avec tous les éléments qui le composent. Il n'est pas possible d'apporter des changements de finition.

Pour les articles « générique » : NOM

Est considéré comme article générique, un article qui n'est pas spécifiquement défini. Le client pourra choisir les finitions qu'il souhaite sous ce code article

Pour les articles « générique & d'occasion » : « OCC »NOM

Est considéré comme article d'occasion et générique, un article générique qui sera vendu en occasion et ce pour différentes raisons, p.ex. article abîmé, défaut dans la production, retour d'un client, échantillon, etc..

Dans la construction du nom de l'article il n'est pas spécifié de couleur ou de version.

DENOMINATION ARTICLES

Cette dénomination correspond à la référence interne de PROMERKA SA.
La référence interne est toujours écrite de manière tout appendu.

Chaque article est nommé avec un nom défini par le responsable des ventes.
Celui-ci doit être facilement prononçable en Français / Allemand / Anglais.

Notre référence doit toujours être indiquée dans WB

- Dans l'espace nommé « Code article »
- Dans la désignation courte de l'article

Article - Modifier - Banc non empilable 400x1500x400 - GREG1501G

Propriétés | Logistique | Web | Prix | Stock | Composants | Impression | Commission | Divers | Compléments

Désignation courte
Banc non empilable 400x1500x400 - GREG1501G

Désignation longue
Banc non empilable
HxLxP 400x1500x400mm

Code article
GREG1501G

Code à barre

Groupe
VESTIAIRE&BANC

Mode de comptabilisation
Vestiaires Euro (TVA 8.10)

NUMÉRO DE LA VERSION

Pour identifier les différentes versions, chaque nom d'article est toujours suivi du numéro de la version de l'article.

La numérotation commence toujours par 1.

Un nouvel article sera créé lorsqu'il y a une modification de l'article catalogue. Par exemple, changement de serrure sur une armoire, changement de la classification énergétique, ect.
Chaque cas est discuté et validé par le Responsable des ventes.

CODE COULEUR

La couleur dominante de l'article est celle utilisée comme code couleur.

Lorsqu'un même article existe en plusieurs couleurs et que la couleur dominante est toujours la même, il faudra alors sélectionner le code couleur de la deuxième couleur dominante.

- B Blanc
- C Bleu
- G Gris
- N Noir
- R Rouge
- W Bois

EXEMPLE DE CREATION D'ARTICLE

Exemple de la création d'un article catalogue : par exemple « CARLOS1G ».

Le nom de l'article est « Carlos »
La version est la première
La couleur est grise
Pas de modification possible de l'article

Exemple de la création d'un article générique : « TONY »

Le nom de l'article est TONY
Possibilité d'adapter les finitions de l'article à la demande du client

Exemple de la création d'un article générique & d'occasion : « OCCTONY »

Le nom de l'article est TONY
Le numéro de version n'a pas d'impact sur le nom de l'article
La couleur n'a pas d'impact sur le nom de l'article